



HAL
open science

Une odeur d'enfer. à propos du devenir universel des qualités organoleptiques d'un fruit

Léo Mariani

► **To cite this version:**

Léo Mariani. Une odeur d'enfer. à propos du devenir universel des qualités organoleptiques d'un fruit.
Techniques et Cultures, 2014, 10.4000/tc.8296 . hal-02443213

HAL Id: hal-02443213

<https://hal.science/hal-02443213>

Submitted on 17 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Léo Mariani

MNHN/CNRS
leo.mariani@ulg.ac.be

Le corps instrument – 1

Techniques&Culture 62, 2014 : 48-67

UNE ODEUR D'ENFER

À propos du devenir universel
des qualités organoleptiques d'un fruit

Une introduction à l'odeur distribuée du durian

Ce qu'il faut pour sentir l'enfer

« Le durian pue. » Il est ici question d'un fruit qui ne sent pas simplement fort, mais qui « pue la mort », « le vomi », « les chaussettes mal lavées » ou « les excréments », un fruit qui a « l'odeur de l'enfer ». . . Tout du moins sont-ce là des affirmations qui, pour beaucoup d'Occidentaux, ont le poids des évidences, de ces jugements qui ne se discutent pas. Je montre ici que ces évidences ne résultent pas d'un rapport de causalité linéaire qui scellerait simplement des représentations culturelles sur une source chimique aux qualités objectives, mais qu'elles sont les produits d'un long processus d'ajustement et de naturalisation. La chimie du durian n'est pas seule à l'origine des jugements spontanés et péremptoirs qu'elle suscite. Tout pousse au contraire à penser que, malgré des spécificités indiscutables – des défauts, selon le point de vue –, elle se suffit assez mal à elle-même (Mariani 2015). Pour devenir manifeste, l'odeur a dû être aidée, elle a dû faire l'objet d'un travail et d'un soutien sans lesquels elle possède une fâcheuse tendance à se relâcher, à ne plus si bien sentir. C'est en accomplissant maintes et maintes fois les mêmes actions que l'objectivité vient au monde (Daston & Gallisson 2012). C'est ainsi parce que les causes et les conséquences de l'odeur ont été inextricablement et inlassablement organisées et interprétées, d'une même façon que cette dernière en est venue à l'objectivité, qu'elle est



Illustration représentant un durian entier et en coupe longitudinale, ainsi qu'une branche de l'arbre (Rumpf, 1741).

Image courtesy Missouri Botanical Garden. www.botanicus.org

parvenue à exister par elle-même – dans les limites de la partition physique et sociale que, comme les objets techniques, elle définit (Akrich 1987).

Pour que le durian sente efficacement, il a fallu que l'odeur se distribue (Hutchins 1995), qu'elle se suscite à travers des dispositifs qui ressemblent – sous un aspect plus diffus – à ceux que décrivent les auteurs étudiant les technologies rituelles (Gell 1992 ; Halloy & Servais 2014) ; des agencements qui favorisent ici la survenue d'une expérience singulière de possession ou permettent là de présentifier des puissances invisibles. Je parlerai en ce sens de performateurs de l'odeur, entendus comme autant de relais, de supports et de cadres qui favorisent l'actualisation, l'expérimentation et la reproduction d'une certaine conception de cette odeur. Je développerai en d'autres termes une approche écologique de l'odeur occidentale du durian, une approche qui s'intéresse aux conditions et aux conséquences de son autonomisation.

L'objectif spécifique de cet article est de présenter cette approche en partant d'une catégorie de performateurs qui n'en ont pas les apparences : des relais qui font l'odeur sans en avoir l'air. Je soutiens qu'en s'attachant à historiciser ces matériaux, on peut réfléchir à la production et à la diffusion, en Asie, d'un ensemble de rapports (modernes) au corps (à la sensibilité), et à autrui.

Un fruit interdit

Parmi les commentaires que suscite l'odeur du durian dans la littérature (Internet compris) et les discours occidentaux, il est une observation qui revient comme un leitmotiv : le durian est ce fruit qui pue tellement « qu'il est interdit de séjour dans la plupart des lieux publics » (Le Guide du routard 2008 : 69) de la région.

Tous les observateurs de l'Asie du Sud-Est savent bien, en effet, que l'on relève de telles interdictions à Singapour, en Thaïlande, en Indonésie et en Malaisie notamment. Elles sont en général signalées par des panneaux installés dans les couloirs et les rames de métro des grandes agglomérations, mais aussi parfois dans les bus, les cinémas, les halls, les ascenseurs ou les chambres d'hôtels¹. Le durian aurait donc une odeur si désagréable qu'il serait « interdit » par ceux-là même qui par ailleurs l'adorent. C'est peu dire que ce fruit est apprécié des populations d'Asie du Sud-Est. En Malaisie, à Singapour et en Indonésie au moins, depuis les forêts primaires d'où il est originaire jusqu'aux zones urbaines, il est sans conteste et de très loin « le roi des fruits », le meilleur.

Ainsi, même là où le durian est chéri, son odeur serait redoutée au point de devoir faire l'objet d'un contrôle. On conçoit facilement où conduit cette observation car, du point de vue d'un étranger², l'idée que l'usage d'un modeste fruit se trouve inscrit à l'index des incivismes est aussi pittoresque qu'évocatrice. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que la référence aux panneaux soit en général mobilisée comme une preuve dans les discours des Occidentaux. En universalisant la conception négative qu'ils se font de l'odeur,

elle en certifie et en objective tout naturellement la validité.

On pourrait bien évidemment s'entendre pour concéder, par principe, une agentivité à ces panneaux : en désignant l'odeur, ils la font nécessairement un peu. Cependant aucun des éléments que j'ai jusqu'ici fournis ne permet de leur attribuer cette qualité dans la genèse même de l'odeur. Au fond, si tous s'accordent pour reconnaître que l'odeur infernale est déjà là, nul besoin de la façonner et de la stabiliser, mais seulement de la « représenter ». C'est l'apriori implicite des auteurs qui justifient l'odeur du durian par « la culture » (Dournes 1983 ; Chiva 1993) : elle est horrible, mais certains y sont plus habitués que d'autres, ce qui explique qu'elle passe plus ou moins inaperçue³. On ne rend ainsi justice ni au travail de culturalisation, ni à ses implications dans la production des relations sociales. Par défaut, on ne peut pas s'intéresser non plus au rôle que les panneaux jouent, parmi d'autres performateurs, dans la génération de « l'odeur elle-même ».

Pour éclairer les choses sous un jour nouveau, et glisser sans hésiter d'une approche sémantique (les panneaux prouvent, signifient) vers une approche pragmatique (les panneaux font) qui permettra *in fine* d'esquisser un tableau complexe et heuristique de la situation, il faut historiciser l'objet en s'intéressant aux origines et à la diffusion des interdictions. En dépit des apparences, celles-ci ne doivent pas leur apparition à des autorités asiatiques, mais aux colons hollandais d'une petite île de l'archipel des Moluques, Amboine. Ce sont eux qui, pour des raisons que je vais exposer et discuter, sont à l'origine des premières restrictions, au xvii^e siècle. Celles-ci ont ensuite essaimé dans toute l'Indonésie, puis se sont diffusées jusqu'à nous en contaminant au passage les colonies britanniques voisines. L'histoire de la signalétique qui fait du durian un « fruit défendu⁴ » est donc en premier lieu une histoire européenne – plus précisément l'histoire du processus de modernisation européen – qui fait retour sur elle-même. En justifiant l'odeur par les panneaux qui la condamnent, les Occidentaux naturalisent un principe qu'ils ont produit : « la mauvaise odeur du durian ». Dès lors, il apparaît clairement que les restrictions faites au transport du fruit ne garantissent pas tant la réalité de ce principe qu'elles n'en matérialisent et n'en tiennent une certaine définition. Ce sont des « lieux-tenants » (Latour 1988) de l'odeur. Elles ne prouvent pas que l'odeur du durian sent mauvais dans l'absolu, mais elles trahissent et font exister un certain rapport aux odeurs et à l'universalité.



Un durian ouvert : les arilles (quartiers de chair jaune) et les compartiments qui les contiennent composent l'intérieur du fruit. Le présent spécimen est un durian *Durio zibethinus* (la principale espèce commerciale), de variété « Musang king » (cultivar D 197 selon la nomenclature du *Malaysian Agricultural Research and Development Institute*). La couleur de la chair ainsi que la forme générale du fruit varient : de blanche à orange foncé/rouge pour la première, de ronde, à ovoïde, « en poire », etc., pour la seconde.



© P. Hancart-Petitot, 2015

Dans un hôtel de Bangkok, Thaïlande



© B. Sellato, 2014

Dans un hôtel de Kuala Lumpur, Malaisie

Vents mauvais et mauvais airs

C'est Georg Eberhard Rumpf, connu des botanistes sous le nom de Rumphius, qui mentionne le premier, une interdiction relative au durian. Employé de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales (*Vereenigde Oostindische Compagnie*, VOC), Rumphius séjourna à Amboine au milieu du XVII^e siècle, alors que l'île, après avoir été le siège de la VOC de 1610 à 1619, était devenue une colonie hollandaise à part entière. À l'origine marchand et militaire, il est surtout connu pour ses études de la faune et de la flore locale, qui donnèrent lieu à un ouvrage de référence en 1741. Bien qu'un peu daté aujourd'hui, ce travail reste précieux pour l'application pointilleuse que son auteur met à « décrire » l'environnement de l'île. Les quelques pages qu'il consacre au durian sont essentiellement d'ordre botanique. À la marge, elles apportent cependant des informations de première importance pour mon propos, des informations qui sont très utilement contextualisées :

« L'arbre produit très souvent, deux fois dans l'année, et si les fruits sont très abondants, on considère cela comme un indice que l'air est insalubre et entraîne des maladies endémiques, ce qui est imputé à deux causes : d'abord à un zéphyr trop chaud et à des pluies fréquentes qui [...] corrompent l'air. Une autre cause est l'usage immodéré de ce fruit dont, si on y est habitué, on ne peut être rassasié ; et qui provoque une alimentation chaude et corruptrice, d'où survient un échauffement du sang, puis diverses fièvres malignes, des dysenteries, etc.

Au cours des années 1655 et 1656, après qu'une grande sécheresse fut suivie de pluies importantes, les durians produisirent trois ou quatre fois plus de fruits et il s'en suivit une maladie endémique, qui produisait des fièvres intenses, des délires frénétiques, procédant comme la peste, surtout l'année suivante, en 1657. Comme, contrairement à l'ordre des choses, le temps fut pluvieux, produisant des durians nombreux et copieux, cette maladie perdura jusqu'en 1658 et 1659. [...] Les écorces rejetées de durian donnent une puanteur nocive, repoussante et désagréable sur les places publiques. Aussi a-t-il été décidé par décret public de les rejeter dans des lieux où les humains vont rarement⁵. »



Méto (MRT) de Singapour. Un panneau interdit le transport de durian, mais ne le punit pas d'une amende ! À Singapour, transporter des durians dans le méto est prohibé depuis mai 1988. En réalité, il n'est pas défendu d'emporter de la chair de durian empaquetée, seulement les fruits entiers. À l'origine, ces interdictions ont été justifiées par le fait que l'odeur du fruit était peu compatible avec le système d'air conditionné, qu'elle avait tendance à imprégner (*The Straits Times* 1989).

Ce témoignage soulève plusieurs questions sur lesquelles il faut s'arrêter, car elles sont relatives à des conceptions de la maladie et des odeurs très différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui. En première lecture, on comprend que les interdictions – de jeter des écorces de durian sur la voie publique, non de consommer ou de transporter le fruit – viennent en point d'orgue d'une grave pandémie, suscitée par des phénomènes climatiques « contraires à l'ordre des choses » et par la consommation abusive de fruits. Cette chaîne causale est parfaitement cohérente avec les théories épidémiologiques de l'époque. Selon ces théories, l'air avait en effet la nature d'un fluide et, à ce titre il était sujet à divers types de corruptions, responsables des maladies⁶. Comme les historiens le savent, il a fallu attendre les découvertes de Louis Pasteur pour que les microbes, les bactéries et autres parasites se substituent – progressivement – au « mauvais air » comme principe étiologique. Pour Rumphius et ses contemporains, ces micro-organismes n'existaient tout simplement pas.

La responsabilité de la dégradation du fluide vital était principalement attribuée à des causes écologiques, notamment climatiques. Les variations d'humidité, de température et de mobilité de l'air ont de fait assez continûment préoccupé les scientifiques et les médecins, pour elles-mêmes mais aussi pour les dommages collatéraux qu'elles occasionnaient. Ainsi l'épidémie remémorée par Rumphius est-elle rattachée dans son principe aux suites d'un épisode aride auquel succèdent de violentes pluies. Le problème est bien connu des experts de l'époque, et abondamment développé dans les traités médicaux : en durcissant les sols, la sécheresse confinait et concentrait les miasmes⁷ terrestres sous la croûte figée. Dans ces conditions, l'apparition soudaine des pluies avait des conséquences désastreuses : en libérant « les exhalaisons longtemps enchaînées » (Lind 1785 : 63), elle laissait échapper une odeur (à entendre véritablement comme un fluide) « horrible » et « excessivement dangereuse » (Lind 1785 : 64). Les zéphyr « trop chauds », mentionnés par Rumphius et connus pour leur « violence pestilentielle » (Lind 1785 : 48), parfont, dans sa dimension climatique, l'ébauche du cadre étiologique d'une maladie qui procéda ensuite « comme la peste ».

Bien que les théories du mauvais air n'aient jamais supposé l'existence des microbes, des parasites et des bactéries, elles ont très tôt établi un lien – sommaire – entre morbidité et salubrité. Les spécialistes de la santé publique n'ignoraient pas que la fréquentation prolongée

de certaines zones pouvait causer de graves préjudices (cf. le cas des marais). Jusqu'au XIX^e siècle toutefois, les injonctions de certains d'entre eux à traduire ce rapport en actes⁸ sont généralement restées lettres mortes, se heurtant au manque d'intérêt des populations et des pouvoirs publics. Il n'empêche, les historiens soulignent que des stratégies sanitaires préfigurant des mesures qui seraient plus tard systématisées étaient parfois mises en œuvre. Jean-Noël Biraben (1976) évoque par exemple le cas des chaussées de la ville de Narbonne, exceptionnellement nettoyées durant la peste noire qui ravagea l'Europe au XIV^e siècle ; Alain Corbin (2008) révèle que la crainte de l'épidémie poussa les autorités amiénoises à ordonner, en 1665-1666, l'enlèvement des boues et des ordures susceptibles de répandre « le mauvais air » dans les rues de la cité. Enfin, selon l'auteur du très exotique *Essai sur les maladies des Européens dans les pays chauds et les moyens d'en prévenir les suites*, « l'isle de Bombay [en Inde] n'est plus aussi dangereuse à habiter [...] depuis [que l'ordre a été donné] aux naturels du pays de ne plus fumer leurs cocotiers avec du poisson pourri » (Lind, 1785 : 117).

On peut légitimement supposer que le décret qui commande d'expulser les écorces de durian dans des lieux « où les humains vont rarement » s'inscrit dans une logique similaire. En insinuant que « la puanteur » (« nocive ») constitue une source plausible d'aggravation et/ou de persistance de l'épidémie, il répond de façon circonstancielle à un problème désespéré. Quelques années plus tard, à Amboine toujours, François Valentijn confirme que cette mesure –prélude à la « désodorisation » (Corbin, 2008) de plus en plus systématique des espaces publics au XIX^e et au XX^e siècle⁹– se constitue insensiblement en règle : il est selon lui des périodes de fortes chaleurs où il convient d'empêcher l'abandon des écorces du fruit sur la voie publique, comme il en est habituellement d'usage, afin de prévenir « les dangereuses maladies que l'odeur pourrait provoquer » . . . Ou, nuanciant son propos : afin d'éviter que les écorces de durian, en pourrissant, ne « surchauffent » au point que leurs émanations ne « fassent peur » à certains. . .

Les récits de Rumphius et Valentijn montrent par conséquent que les interdictions étaient contextuelles, relatives à des conditions et des périodes spécifiques au cours desquelles l'odeur comme principe était isolée pour faire l'objet d'un traitement. En aucun cas cette odeur-là n'est assimilable à ce que l'on a coutume aujourd'hui de désigner par « l'odeur du durian » : en un lieu précis (Amboine), lors de périodes exceptionnelles (d'épidémies et/ou de fortes chaleurs), l'accumulation et le pourrissement des écorces du fruit (non le fruit lui-même) posaient un dilemme de salubrité publique à une poignée d'administrateurs coloniaux qui prirent des mesures avant-gardistes pour l'époque. L'odeur n'existe et ne se réalise ici (comme un problème) que par et dans des conditions qui lui servent à la fois d'occasion et de « concrescence » (Latour 1994). Rien d'étonnant alors à ce que, sorti de ce coagulum, on lui découvre une réalité infiniment plus éparse et distendue, à la limite de l'anonymat. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle en effet, l'odeur du fruit lui-même n'était l'objet que d'une vague attention, aussi fugace que diffuse. Tout juste était-elle comparée ici et là à « l'odeur des oignons », des « oignons rôtis », ou parfois des « oignons pourris » (Rumpf 1741 ; Valentijn 1726 ; De Feynes 1630 ; De Linschot 1638 ; Pyrad de Laval 1679 ; Dampier 1699). Hors des contingences pratiques de l'île d'Amboine, on ne trouve en résumé rien qui ressemble à « l'odeur (horrible) du durian », mais un principe en pointillé, fluet et mal déterminé ; un principe en tout état de cause très éloigné de la substance surqualifiée, concentrée et autonome que j'ai évoqué en introduction.

Mon objectif est de montrer comment le problème localisé et pratique soulevé par les écorces de durian a progressivement été recomposé, élargi et abstrait pour devenir « le problème posé par l'odeur du durian ». Pour s'universaliser et accéder à l'autonomie, autrement dit pour pouvoir donner le sentiment de s'appliquer à tous, partout et toujours, « l'odeur du durian » a dû être graduellement purifiée de toutes ses contingences.

Le sujet de l'odeur

Au moment où Rumphius décrit leur apparition, les interdictions de jeter les écorces de durian sur la voie publique ne matérialisent pas seulement une façon de se représenter l'odeur. Elles actualisent à la fois une manière spécifique de concevoir l'être d'un certain type d'odeur – l'odeur de fermentation égale de la maladie –, les conditions dans lesquelles cet existant prend corps, et les responsabilités qu'il impose en termes de vivre ensemble. Elles génèrent un cadre pour l'action.

Les interdictions ont ensuite très vite été abstraites de cette concrétion – affranchies de leur historicité – et elles ont ainsi pu participer à une redistribution globale du rapport entre les humains et les odeurs. En étant réappropriées et remobilisées, elles ont contribué à l'engendrement – l'objectivation – de « l'odeur du durian » et, simultanément, à la réalisation d'un nouveau type de sujet sentant.

Selon le naturaliste Charles König (1803 : 272), le fruit est excellent, mais il a un défaut « considérable » : « l'extrême gratification qu'il procure au palais de l'épicurien est contrebalancée par un inconvénient considérable, son intolérable puanteur : les écorces elles-mêmes émettent des effluves si repoussantes que, sur l'île d'Amboine, Rumpf et Valentijn rapportent qu'il est interdit par la loi de les jeter sur les voies publiques » (traduction de l'auteur).

Le lien nécessaire et suffisant que les témoignages de Rumphius et Valentijn établissaient entre l'odeur des écorces et ses conditions de production est ici déjà sectionné. Les interdictions ne sont plus appréhendées comme les manifestations temporaires de situations exceptionnelles, mais comme les témoins d'une odeur toujours-déjà-là.



Un durian tout juste ouvert. Les durians sont en général ouverts par la partie opposée au pédoncule, là où les compartiments (normalement cinq) se rejoignent et peuvent être plus aisément séparés. Ce geste nécessite toutefois le plus souvent un très bon couteau et un gant. On a ici une idée de l'échelle et de la taille d'un durian moyen.



Le registre de l'extrait est celui de la conviction : si « même » les écorces émettent une odeur insupportable au point de faire l'objet d'un interdit, est-il possible d'avoir le moindre doute quant à « l'intolérable puanteur » qui se dégage du fruit ?

On voudrait faire des objections, et demander par exemple à König pourquoi les administrateurs de l'île d'Amboine se seraient alors évertués à interdire les écorces plutôt que les fruits¹⁰ ? On aimerait lui répliquer par ailleurs que l'odeur des restes de durian accumulés au soleil est faiblement caractéristique de celle des fruits frais ; qu'elle ne révèle pas mieux en tout cas que le parfum du marc de raisin abandonné sous la canicule ne trahit celui des grappes tout juste ramassées. Enfin, on ajouterait que les craintes engendrées par la fermentation des écorces ne sont pas, en leur temps, spécialement relatives au durian ; elles concernent beaucoup d'autres végétaux dès lors qu'ils s'accumulent en quantités anormales, comme les tas de pommes abandonnés lors de récoltes trop abondantes (Sydenham 1838). On voudrait en somme que König concède le caractère parfaitement arbitraire de son argument, qu'il reconnaisse que le problème posé par les écorces est tout autre, relatif à la putridité et à la dégénérescence¹¹ ; un problème il est vrai critique dans le cas du durian qui produit une quantité considérable de déchets¹², mais un problème dont ni Rumphius ni Valentijn ne disent qu'il concerne le fruit lui-même. L'empressement que König met à rendre l'odeur insupportable ne repose donc sur aucune base matérielle. Il ne décrit pas tant l'odeur qu'il ne renseigne sur ce que l'homme cherche à en faire, sur ses intentions.

De fait, ce n'est pas l'odeur-qui-met-en-danger-l'intégrité-physique-des-humains que König s'applique à caractériser, mais l'odeur comme abstraction. La puanteur qu'il évoque n'est pas « nocive », elle est « intolérable » ; l'existence qu'elle ébranle n'est pas de nature physiologique mais d'ordre métaphysique¹³. Autrement dit, König ne cherche pas à rendre compte de l'odeur, mais du sentiment qu'elle lui inspire, de ce qu'elle lui donne à penser. Il fixe un repère non contingent, une « norme idéale » (Sperber 1975) à partir de laquelle contraster le monde et son expérience. L'écriture n'est donc pas seulement le média que König utilise pour donner son point de vue sur l'odeur, mais un intermédiaire par lequel il se fait exister en faisant exister l'odeur. C'est une « technique de soi » (Foucault 2001), un outil qui lui permet de se réaliser comme sujet. Les mots, pas plus que les interdictions, ne se contentent de décrire ou de prendre acte. Ils font (Austin 1970).

Rarement, dans le cas du durian, cette finalité instrumentale du langage n'est mieux illustrée que lorsqu'on s'attache à faire l'historiographie de l'évolution et de la propagation des « représentations » relatives à l'odeur du fruit entre le xv^e et le xxi^e siècle. Dans cette chronologie, le témoignage de König pointe une étape charnière, une période déterminante où le thème encore balbutiant de « l'odeur intolérable du durian » commence à se formuler avant de devenir absolument prégnant. En moins de deux siècles, témoignage après témoignage, l'odeur du fruit ne va plus ensuite exister qu'à travers l'emploi massif et systématique de références explicites à l'odeur « des cadavres », « des excréments », « du vomit », des « effluves animales », des « bennes à ordures » ou encore des « chaussettes mal lavées » (Mariani 2015). C'est peu dire que la mince odeur d'oignon a littéralement été ensevelie sous les monticules d'immondices, de corps putréfiés et de déchets, se trouvant ainsi lestée du poids des évidences.

Mais de quelles évidences s'agit-il ? Pas plus que l'argument de König, l'attelage dépareillé de chaussettes, d'animaux et de cadavres ne peut, ni ne cherche, à décrire la source odorante. Il ne rend pas compte d'une réalité immanente, mais il traduit un rapport à l'odeur, un rapport qui est l'unique dénominateur commun à tous les attributs invoqués : le





dégoût qu'ils inspirent. Qu'est-ce que des odeurs au fond si diverses peuvent en effet bien partager, si ce n'est le sentiment auquel elles sont toutes associées ? Chacun des épithètes qui alourdit la liste contribue à fonder l'odeur comme une distance émotionnelle. Chacun d'entre eux ajoute une impulsion supplémentaire, un nouveau coup de boutoir qui fait ployer l'odeur et qui l'éloigne en même temps qu'il exprime, qu'il imprime et qu'il fait advenir une façon spécifique d'être au corps et au monde. En étant rendue absolument dégoûtante, l'odeur-déjà-là du durian (« l'odeur d'oignon ») est campée, façonnée et maintenue à distance respectable comme (et en même temps que) le sont les cadavres, le vomis ou les excréments. Dire l'odeur du fruit est ici une façon de se dire et de se faire soi-même. C'est une façon d'actualiser et d'ajuster les frontières d'une intimité qui s'élabore contre un état affectif et ce qui le provoque. Chaque condamnation féroce dont l'odeur fait l'objet proclame en somme un peu plus l'inviolabilité du soi et la mise à distance que le sujet oppose au dégoût, au dégoûtant et à ce sens intrusif par excellence qu'est l'odorat.

Cette façon de concevoir et d'organiser les choses n'était pas celle de la plupart des contemporains de Rumphius. Si elle s'est ensuite généralisée, c'est grâce à des milliers d'actions concrètes, parmi lesquelles la réinterprétation des interdictions par König et les descriptions sans cesse moins nuancées du durian figurent au même titre que la mise en place progressive du tout-à-l'égout dans les villes ou « l'invention des déchets urbains » (Barles 2005). Il a fallu l'expulsion physique et métaphysique des ordures, des excréments, des cadavres et des animaux en dehors des espaces publics – de la « culture » – pour que le durian, refoulé dans le même temps et de la même façon, commence à sentir aussi mauvais. Les transformations de son odeur ont en ce sens contribué à étayer et actualiser une nouvelle hygiène des espaces publics et des corps. Elles ont également concouru à une forme d'assainissement des affects, plus que jamais dans l'air du temps depuis que Descartes et son *cogito* avaient relancé, un siècle plus tôt, le procès des passions au nom de la raison. « L'odeur intolérable du durian » refait en quelque sorte le grand partage. Elle oppose un état émotionnel – le dégoût – et le sens qui le provoque – l'odorat – au sujet qui s'en dissocie. Elle accompagne la prise de consistance de « l'ontologie naturaliste » (Descola 2005). Par l'application pratique et symbolique qu'ils ont mise et mettent encore à naturaliser l'odeur, à la faire aller d'elle-même, les modernes démontrent et réalisent ce qui, de leur point de vue, les différencie de l'animal : leur capacité à se distancier et leur refus d'être agi – par leurs émotions et par ce qui les suscite. Ils se conçoivent et se façonnent comme des êtres culturels.

L'odeur dans l'absolu et la morale de l'histoire

Dans ces conditions, on comprend pourquoi le goût des populations locales pour le durian a pu devenir « difficile à concevoir » (Baillon 1884 : 716) pour certains membres de la bonne société coloniale. Cet appétit, les Européens se le sont rendu inconcevable. Ils l'ont mis à distance au point de ne plus pouvoir parfois approcher le fruit, devenu si « peu chaste » (Burbidge 1880), qu'au prix d'un « véritable courage moral » (*L'Éducation catholique* 1891 : 480). On imagine en effet très bien ce qu'aimer le durian pouvait impliquer, dès lors qu'il fallait pour y parvenir concéder une partie du terrain si récemment et si laborieusement conquis par la raison sur les « pulsions » du corps, et remettre en jeu du même coup des partages



ontologiques encore assez mal déterminés. Abandonner la part de soi tout juste arrachée au règne des instincts « naturels », c'était probablement comme perdre l'essence et le sens de la civilisation en train de se faire – de se concevoir comme telle –, au risque de rejoindre par la même occasion « les aborigènes » (Guillauteaux 1913) dans leur assujettissement inconscient et coupable aux passions. L'abstraction de l'odeur du fruit, et son éviction de la culture des uns, est indissociable de la nature que l'on s'appliquait à rattacher aux autres.

Depuis lors, « l'odeur du durian » n'a cessé de tenir et d'actualiser le grand partage entre « eux » et « nous », entre « Occident » et « Orient ». À la fin du XIX^e siècle, Thoulet (1875) rapporte que tous les nouveaux arrivants sur l'île indonésienne de Java étaient par défi invités à goûter le fruit, comme si la distance fraîchement établie et toujours fragile devait être authentiquement alimentée, nourrie par le jeûne (puisque la plupart refusaient finalement de goûter), pour se perpétuer. Aujourd'hui encore, le face-à-face avec le durian demeure à l'agenda d'un grand nombre de touristes occidentaux, qu'une foule d'actants (sites Internets, blogs, journaux, guides de voyage, expatriés, touristes, ethnologues et panneaux) se charge de préparer à cette curiosité gastronomique qui « partage l'humanité en deux » (Dournes 1983). Ainsi tout converge pour que les voyageurs établissent à nouveau le constat et la démonstration de la distance, pour qu'ils la réexpérimentent et qu'ils la réactualisent¹⁴. Son autonomie apparente, l'odeur la doit par conséquent au concours d'une multiplicité d'humains et de non-humains, des performateurs qui la suscitent et la ré-suscitent inlassablement depuis deux cents ans, avec toutes les apparences du naturel puisque leur historicité s'est évanouie en route.

Cette odeur n'a pourtant pas perdu toute contingence. Comparée à l'odeur-maladie qui mettait en danger la vie des habitants d'Amboine et peinait à fédérer au-delà d'un groupe d'administrateurs zélés, elle lie simplement une somme plus importante d'existants, qui lui confèrent en retour un surcroît de stabilité et d'universalité. Dans le vaste contexte qui s'est généré autour de lui, c'est indubitable, le durian sent horriblement mauvais dans l'absolu (puisque c'est ce contexte qui le fait sentir)... En réalité, il suffit d'un seul pas de côté pour que cette aptitude se trouve singulièrement amoindrie. C'est le cas lorsqu'on extrait l'odeur du tissu interactif qui la suscite et lui donne sens, en la soumettant par exemple à la cognition « pure » de parfaits néophytes, des gens qui n'en ont jamais entendu parler. Dès lors qu'elle est ainsi dissociée d'une partie des rapports et des dispositifs qui la produisent, l'odeur ne partage plus l'humanité en deux. Elle est certainement puissante, originale et parfois même désagréable, mais elle ne sent jamais les excréments et les corps putréfiés.

Du point de vue occidental majoritaire, le parfum du durian n'a plus beaucoup évolué depuis la fin du XIX^e siècle. Il est resté intolérable. En revanche la réponse qu'il induit a changé, il faut souligner : « le véritable courage moral » qu'il fallait aux colons pour affronter « l'enfer » est entre-temps devenu lui-même une source de jugement moral. Il a été méta-représenté. Ainsi est-il désormais envisageable, et pour certains même souhaitable, de faire cet effort moral. La condescendance assumée des colons du début du XX^e siècle, fondée sur des appréciations viscérales et des critiques sentencieuses, ne s'affiche plus telle quelle. Le goût des populations locales pour le durian n'est plus « incompréhensible », il ne trahit plus en dernière analyse une forme larvée et irréductible d'animalité et d'immoralité, mais une différence culturelle tout à fait respectable quoique profonde. En étant de plus en plus concrètement mis à distance, le durian et ceux qui le consomment sont devenus plus joliment exotiques. En ce sens, on peut comprendre la morale comme une solution au problème posé par la différence, une réponse à la nécessité de gérer la distance entre autrui et soi – autrui étant entendu comme individu mais aussi



comme autre corporel et affectif qui vit en chacun de nous (Meyer 2013). Dans le cadre heuristique proposé par Michel Meyer, chaque attitude morale répond diversement à la nécessité de maintenir, d'accroître ou de réduire cette distance. Quand la proximité est grande, autrui est un individu concret. Les modalités relationnelles qui prédominent sont alors affectives et émotionnelles. La morale se développe à mesure que l'on cherche à « prendre du recul » – elle permet d'en prendre – en substituant aux jugements affectifs des principes et des valeurs de plus en plus abstraits, indépendants des personnes et des situations particulières. Elle aide à réduire la mise en question du corps par autrui, et la mise en question corrélative du sujet par son corps, au point de la refouler complètement dans certains cas. Il en va ainsi de l'humanisme kantien, qui fait reposer la morale sur des devoirs universaux que seule la conscience – « la raison pure » – peut prendre en charge tant ils sont généraux. L'autre y est un principe parfaitement abstrait, et la distance est maximale ; mais c'est cette configuration qui rend l'exotisme culturel possible.

En résumé, l'histoire de l'odeur du durian se confond avec l'histoire du réglage de la distance entre « eux » et « nous », entre notre esprit, aussi, et nos affects. Elle participe de la contextualisation d'une ontologie. L'abstraction progressive mais obstinée de cette odeur par les voyageurs occidentaux est indissociable de l'abstraction de leur rapport avec l'Asie et ses habitants d'une part, et de celle de leur relation avec la nature et la culture d'autre part. Elle se pense ici comme un phénomène général d'élargissement focal, qui regarde et fait voir le monde de plus loin, qui prend ses distances avec le particulier et tend vers le général, qui se détourne du contingent pour aller vers le conceptuel. À ce titre, on doit également la corrélérer à la prise de recul topographique que le développement des moyens de communication et de circulation a permis dans la même période. En dernière analyse, la surqualification et la stabilisation relatives de l'odeur résultent de la nécessité, plus impérieuse que jamais, d'inscrire le local dans un global, de penser le monde comme monde. L'odeur constitue un symptôme de la mondialisation, une réponse au besoin d'ordonner et de partager une diversité à la fois plus riche, plus concrète et plus proche que jamais, une diversité que l'abstraction et la morale permettent de tenir à distance. La production de cultures, le tracé et le maintien de frontières, l'apparition « d'altérités profondes » (Bensa 2006) là où préexistaient une multitude de différences ponctuelles et contingentes, constituent autant de solutions et de contraintes à la nécessité d'un partage social élargi.

Du point de vue des premiers explorateurs européens de l'Asie, et même de certains de leurs successeurs, la distance qui séparait l'odeur du durian de son « goût » était si maigre que « quatre ou cinq tentatives » (Mouhot 1868) suffisaient en général pour succomber aux charmes du fruit. Comme dans le modèle de Michel Meyer, l'odeur s'est ensuite éloignée conceptuellement à mesure (et parce que) le problème affectif qu'elle posait devenait plus préoccupant. Les oignons un peu pourris ont cédé la place aux morts et aux excréments, et le goût du fruit est devenu l'apanage culturel « de ceux qui sont originaires de la région ou y ont vécu longtemps » (Dournes 1983 : 84). En ce sens, « la culture du durian » – et la culture en général ? – n'est qu'un effet de perspective trompeur, un artifice qui habille une distance pratique réduite (quelques tentatives) et contingente sous une couche métaphysique et matérielle (la distance qui nous sépare des morts et des excréments) qui lui donne les apparences de la profondeur et de la permanence.





Un étal de durian classique, Singapour. Situé devant la devanture d'un coiffeur, juste à côté d'un cabinet médical et d'un restaurant, cet étal fait partie des plus renommés du pays pour la qualité des fruits qu'on y trouve.



Kuala Lumpur, Malaisie. Un container sert à stocker les déchets des durians qui sont consommés dans le stand que l'on aperçoit plus loin sur la gauche. Au moment où la photo est prise, personne ne semblait gêné. L'odeur dégagée était d'ailleurs discrète malgré plusieurs jours d'entreposage.



Tombés dans le panneau

Les interdictions ont accompagné cette mise en perspective en participant à l'objectivation de l'odeur et au développement d'un sujet nouveau. Cette instrumentalisation s'est progressivement normalisée, pour se prolonger jusqu'à nous. Elle ne traduit pas tant l'universalité de l'odeur que la volonté de penser, d'instituer et d'imposer cette odeur comme une norme universelle et naturelle à partir de laquelle ordonner le monde.

On retrouve la trace des interdictions, au début du xx^e siècle, dans un hôtel tenu par des Hollandais (De Rodt 1904), et dans les transports en commun de l'île de Java (Guillauteaux 1913). Nulle mention d'Amboine dans ces témoignages, ni de problèmes de salubrité ou de morbidité, mais simplement de l'horrible odeur qui fait « lever le nez des officiers (comme des buffles éventant un Européen) » et suscite des commentaires « en termes peu choisis » (Guillauteaux 1913: 76). Wong Yonn Wah¹⁵ (2013) évoque aussi la diffusion des interdictions dans le Singapour colonial du début du xx^e siècle, dans les hôtels « tenus par les blancs ». Il y voit le résultat de l'agacement des autorités anglaises confrontées à une forme de nationalisme qu'elles ne pouvaient pas tolérer : « le durian, un aliment chéri par toutes les races, réunissait les opprimés de différentes communautés, devenant le symbole d'une société multiculturelle et multiraciale et, par conséquent, une arme contre l'hégémonie que les Britanniques cherchaient à imposer » (2013: 15)¹⁶.

Quel que soit le crédit que l'on accorde à cette interprétation, elle est incontestablement cohérente avec les observations que tout un chacun peut réaliser dans le Singapour contemporain, où le durian joue un rôle fédérateur et identitaire puissant, inspirant aussi bien l'architecture et l'art que la plupart des événements importants de la vie publique et politique (buffets d'entreprise, manifestations philanthropes et politiciennes, congrès, mariages, etc.). Elle suppose de même, à raison, qu'il existe un lien entre les interdictions et le rapport des colons avec les populations locales. À qui d'autre, si ce n'est aux peuples colonisés, les interdictions diffusées dans les hôtels « tenus par les blancs » pouvaient-elles d'ailleurs bien s'adresser ? Quel sens y avait-il à refouler explicitement un fruit dont le dégoût qu'il suscitait chez les clients des établissements concernés n'avait de secret pour personne ?

Au regard des résultats exposés ici, je ne crois pas, toutefois, que les Anglais aient dû interdire l'entrée de leurs hôtels aux durians pour mieux contrôler leurs administrés, mais plutôt qu'ils signifiaient et faisaient ainsi se produire quelque chose de plus profond : la colonisation des existences elles-mêmes. Interdire le durian, c'était instaurer un ordre ontologique que ce fruit matérialisait et actualisait avec une profondeur et une efficacité exceptionnelles.

Sur l'universalisation de l'odeur universelle

Les performateurs de l'odeur sont de ce fait dotés d'une intentionnalité, ou tout du moins d'une « disponibilité intentionnelle » (Tomasello, 2004) articulée autour des relations intentionnelles que ceux qui les ont produits (les modernes) entretiennent avec eux, et des relations intentionnelles qu'ils entretiennent avec le monde par leur biais. Si ces rapports sont aujourd'hui moralisés, ils continuent de faire sentir l'horrible odeur aux Occidentaux. Mais la font-ils pour autant sentir aux populations locales ?

Les interdictions n'ont pas disparu au moment des indépendances des pays de la région. Mes recherches en cours suggèrent que c'est à Singapour qu'elles se sont le plus



spontanément maintenues, avant de se rediffuser parfois vers les pays voisins. Il n'est pas question de développer des explications ici, mais il faut souligner que cette particularité s'inscrit dans une trajectoire historique cohérente. Tout au long du XIX^e et du XX^e siècle, l'exiguïté de l'île où se situe la ville et la forte emprise coloniale dont elle a fait l'objet semblent avoir véritablement accéléré et accentué le développement des politiques modernes de gestion des espaces publics (et de contrôle du durian). Ces politiques ont ensuite été largement réappropriées par les gouvernements souverains, au point que Singapour est aujourd'hui l'une des villes les plus propres du monde. Sans verser dans un béhaviorisme naïf, il peut sembler légitime de se demander si ces conditions matérielles propices s'accompagnent aujourd'hui d'une propension à expérimenter l'odeur de façon « moderne ».

À première vue, ce n'est pas le cas : les dispositions favorables précédemment évoquées ne suffisent pas à faire sentir « l'odeur horrible » aux Singapouriens. Beaucoup de ceux que j'ai interrogés reconnaissent que le durian sent fort, qu'il peut être désagréable – ce qui ne signifie pas qu'il pue –, et que « certains n'aiment pas son odeur » ; cependant ceux-là « sont surtout des étrangers ». L'hypothèse la plus répandue consiste d'ailleurs à considérer que les interdictions sont là par égard pour eux¹⁷, car elles n'ont autrement que peu d'incidence/existence dans le quotidien des gens. La signalétique hétérogène et disparate des lieux-tenants de l'odeur rappelle surtout que « normalement les Occidentaux n'aiment pas le durian » (Mariani 2015). Elle a quelques difficultés « à prendre ».

Certains indices laissent toutefois supposer qu'une autre tendance est en cours de développement, car à Singapour comme dans d'autres pays de la région, les jeunes urbains semblent être de plus en plus nombreux à éprouver le dégoût des modernes pour le fruit. Ils « comprennent » mieux ce que les panneaux suggèrent. En Thaïlande, un botaniste a même créé une variété de durians inodores, avec pour but de répondre au dégoût des Occidentaux et des nouvelles générations de son pays, puisque ce sentiment est selon lui voué à se généraliser. Il a ainsi traduit et anticipé chimiquement une possible universalisation de l'idée que les modernes se font de l'odeur... Nul ne force à penser que cette prophétie se réalise un jour... Mais, rien n'incite non plus à faire le pari optimiste de la stabilisation (ou de la contraction) du collectif qui, rendant l'horrible odeur universelle, fait très concrètement taire le durian. C'est que toute la modernité vient s'actualiser là où les choses matérielles ne peuvent effectivement plus toucher, opposant « la liberté humaine comme morale » au monde (devenu) muet (Stengers 2006 : 7).

NOTES

Photo d'ouverture : Archipel asiatique, Atlas de géographie, 1902. La petite île d'Amboine apparaît en bas à droite de la carte, un peu au dessus du « B » de « Mer de Banda » et légèrement au dessous du « M » de « Moluques », qui désigne le nom de l'archipel dont elle fait partie. Hachette, 1902.

Toutes les illustrations sont de l'auteur, sauf mention contraire.

1. Les interdictions ne sont pas dispensées dans « la plupart » des lieux publics. Leur répartition est au contraire très inégale, elle varie en fonction des pays et les zones considérées.
2. C'est ce seul point de vue « extérieur » qui m'intéresse pour l'instant.
3. J'aborderai en conclusion le point de vue des populations locales sur les interdictions et sur l'odeur. Il n'est pas primordial de le développer ici puisque, du point de vue extérieur, les panneaux en sont des porte-paroles satisfaisants.
4. Contrairement à ce qui est généralement supposé (par exemple les sites Internet qui compilent « les lois les plus absurdes » : www.dumblaws.com/), il est nécessaire de préciser que les interdictions n'ont aujourd'hui jamais de base juridique.
5. Je remercie Anne-Marie Chazal et Gina Wigers pour leurs traductions depuis latin (le présent extrait) et le néerlandais vers le français.
6. La langue en a d'ailleurs conservé des traces, notamment à travers l'emploi du terme « malaria » (paludisme), qui dérive de l'italien ancien « mal » (mauvais) « aria » (air), et signifie que c'est « le mauvais air » des marais qui provoquait des fièvres plutôt qu'un parasite transmis par un moustique.
7. Les miasmes étaient considérés comme des formes particulièrement nocives de mauvais air, des vapeurs toxiques en général issues de matières en décomposition. La terre, comme les corps, était une source de miasmes, qui devaient s'évacuer régulièrement afin de maintenir un équilibre entre « l'intérieur » et « l'extérieur ».
8. Par exemple en asséchant les zones marécageuses ou en évacuant les sources de miasmes des rues villes, durant les épisodes de pandémies au moins.
9. C'est seulement à cette période en effet qu'un lien univoque et systématique entre maladies et odeurs se formule dans certains milieux, et ce bien qu'il soit concurrencé ailleurs par des théories qui s'intéressent aux corruptions d'un autre fluide : l'eau. Edwin Chadwick (1846), chargé d'enquêter et de mettre en place des réformes sanitaires à Londres, affirmera ainsi devant une commission parlementaire que : « *All smell is, if it be intense, immediate acute disease* ».
10. Dans son témoignage, Valentijn mentionne il est vrai qu'il faut parfois interdire de transporter des durians, mais toujours en référence au problème que posent ensuite les écorces.
11. C'est à l'époque une propriété générale des odeurs, et en particulier des odeurs associées à des états altérés, que de provoquer ce qu'Alain Corbin (2008) qualifie « d'anxiété métaphysique ».
12. Un durian a en moyenne la taille d'un gros ballon de handball. L'écorce est rigide et dure, elle représente ordinairement plus des deux tiers du volume total et met longtemps à se décomposer.
13. Le problème physiologique n'a pas disparu pour autant. Il a continué à préoccuper certains hygiénistes, même après les découvertes de Pasteur. L'intérêt dans cette section est d'évoquer le décollement métaphysique très nouveau que König réalise, mais il est évident que cette abstraction de « l'odeur » ne s'est pas faite en un jour.
14. Ce n'est pas mon objectif de développer ce point ici, mais les exemples ne manquent pas pour étayer la réussite de cette entreprise. Un chroniqueur gastronomique de Singapour m'a par exemple raconté qu'il a dû renoncer à prévenir ses amis européens et américains de passage qu'il leur ferait goûter des durians, car ceux-ci s'informaient au préalable et ne voulaient plus essayer. À dessein, j'ai moi-même accompagné plusieurs volontaires très (trop ?) bien informés sur des étals en leur demandant de me faire part de leurs impressions. J'ai suffisamment refait, avec eux, les 50 mètres qui mènent aux paniers de fruits pour voir avec quelle efficacité l'odeur scatologique et cadavérique prend consistance, en d'autres termes pour observer le durian en train de partager l'humanité en deux.
15. D'origine malaise, Wong Yonn Wah est professeur émérite de littérature chinoise post-coloniale. Il a grandi dans une plantation de durians, en Malaisie, et a passé l'essentiel de sa carrière à Taïwan et Singapour.
16. Traduction de l'auteur.
17. C'est aussi la justification que les hôteliers que j'ai interrogés à propos des panneaux qu'ils avaient mis dans leur établissement donnaient ; on recueille la même explication dans les pays voisins, notamment en Malaisie et en Thaïlande.

RÉFÉRENCES

- Akrich, M. 1987 « Comment décrire les objets techniques? », *Techniques&Culture* 9 : 49-64.
- Austin, J.-L. 1970 [1962] *Quand dire c'est faire*. Paris : Éditions du Seuil.
- Baillon, H. E. 1884 « Durio », *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*. [En ligne] gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k31236c/.
- Barles, S. 2005 *L'invention des déchets urbains*. Seyssel : Champ Vallon.
- Bensa, A. 2006 *La fin de l'exotisme. Essais d'anthropologie critique*. Toulouse : Anarchasis.
- Biraben, J.-N. 1976 *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens, t. II*. Paris-La Haye : Mouton.
- Burbidge, F.W. 1880 *Gardens of the Sun: or a Naturalist's Journal on the Mountains and in the Forests and Swamps of Borneo and the Sulu Archipelago*. [En ligne] ia600309.us.archive.org/16/items/gardensofsunorna00burbiala/gardensofsunorna00burbiala.pdf.
- Chadwick, E. 1965 [1842] *Report on the Sanitary Condition of the Labouring Population of Great Britain*. Édinburgh : Edinburgh University Press.
- Chiva, M. 1993 « L'amateur de durian », in C. N'Diaye dir. *La gourmandise. Délices d'un péché*. Paris : Autrement : 90-96.
- Corbin, A. 2008 [1982] *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social au XVIII^e et XIX^e siècles*. Paris : Éditions Flammarion.
- Dampier, W. 1699 *A New Voyage Round the World*. [En ligne] books.google.fr/books?id=adsNAAAAQAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false.
- Daston, L. & P. Gallison 2012 [2010] *Objectivité*. Dijon : Les presses du réel.
- De Feynes, H. 1630 *Voyage fait par terre de Paris jusqu'à la Chine*. [En ligne] gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8607007m/.
- De Linschot, J.H. 1638 *Histoire de la navigation orientale de Jean Hugues de Linschot Hollandois : Aux Indes Orientales*. [En ligne] books.google.be/books?id=7tREAAAACAAJ&pg=PAPP33&redir_esc=y#v=onepage&q=duryoen&f=false.
- De Rodt, C. 1904 *Voyage d'une Suisseuse autour du monde*. [En ligne] gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6550214h.
- Descola, P. 2005 *Par-delà nature et culture*. Paris : Éditions Gallimard.
- Dournes, J. 1983 « Durian, l'épineux », *L'Ethnographie* 79 (1) : 83-92.
- Foucault, M. 2001 *Dits et écrits. Tome 2 : 1976-1988*. Paris : Gallimard.
- Gell, A. 1992 « The Technology of Enchantment and the Enchantment of Technology » in J. Coote & A. Shelton dir. *Anthropology, Art and Aesthetics*. Oxford : Clarendon : 40-66.
- Guillauteaux, E. 1913 *Dans la jungle. À travers l'Indochine anglaise et les Indes néerlandaises*. [En ligne] gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5607268w.
- Halloy, A. & V. Servais 2014 « Enchanting Gods and Dolphins: A Cross-Cultural Analysis of Uncanny Encounters », *Ethos* 42 (4) : 479-504.
- Hutchins, E. 1995 *Cognition in the Wild*. Cambridge : MIT Press.
- Konig, C. 1803 « Observations on the Durion, Durio Zibethinus of Linnæus » in *The Transactions of the Linnean Society of London*. [En ligne] books.google.be/books?id=dzVFAAAAACAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false.
- Latour, B. 1988 « Mixing Humans and Nonhumans Together : The Sociology of a Door-Closer », *Social Problems* 35 (3) : 298-310.
- Latour, B. 1994 « Les objets ont-ils une histoire ? Rencontre de Pasteur et de Whitehead dans un bain d'acide lactique » in I. Stengers dir. *L'effet Whitehead*. Paris : Vrin : 196-217.
- L'Éducation catholique : revue de l'enseignement primaire* 1881 [En ligne] gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5584976w.
- Le Guide du Routard* 2008 *Thaïlande*. Paris : Hachette Éditions.

- Lind, J. 1785 *Essai sur les maladies des Européens dans les pays chauds, et les moyens d'en prévenir les suites*. [En ligne] books.google.fr/books?id=vTHDW5EN_PUC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false.
- Mariani, L. 2015 « L'exotisme et le fruit de l'imagination : le-durian-qui-partage-l'humanité-en-deux », *Anthropologie et sociétés* 39 (1-2).
- Meyer, M. 2013 *Principia moralia*. Paris : Fayard.
- Mouhot, H. 1868 *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge et de Laos*. [En ligne] gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1025086s/.
- Pyrard de Laval, F. 1679 *Voyage de François Pyrard de Laval*. [En ligne] books.google.fr/books?id=GCVOi1yXECIC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false.
- Rumpf, G. E. 1741 *Het Amboinsche Kruid-Boek*. [En ligne] www.botanicus.org/item/31753000819414.
- Singapore Press Holdings 1989 *The Straits Times*. Singapour, 27 juin 1989.
- Sperber, D. 1975 « Pourquoi les animaux parfaits, les hybrides et les monstres sont-ils bons à penser symboliquement ? », *L'Homme* 15 (2) : 5-34.
- Stengers, I. 2006 « Faire avec Gaïa : pour une culture de la non-symétrie », *Multitudes* 24. [En ligne] www.multitudes.net/wp-content/uploads/2006/04/24-stengers.pdf.
- Sydenham, T. 1838 *Médecine pratique*. [En ligne] books.google.fr/books?id=Ycgtxp4yWgC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false.
- Thoulet, J. 1875 *Mon premier voyage en mer. Adapté de l'anglais à l'usage de la jeunesse*. [En ligne] gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5804500w.
- Tomasello, M. 2004 [1999] *The Cultural Origin of Human Cognition*. Cambridge : Harvard University Press.
- Valentijn, F. 1726 *Oud en Nieuw Oost-Indiën vervattende een naaukeurige en uitvoerige verhandeling van Nederlands mogentheyd in die gewesten*, 3. [En ligne] archive.org/stream/oudennieuwoostin03vale#page/n3/mode/2up.
- Yoon Wah, W. 2013 *Durians Are Not the Only Fruit. Notes From the Tropics*. Singapour : Epigram books.

POUR CITER CET ARTICLE

Mariani, L. 2017 « Une odeur d'enfer. À propos du devenir universel des qualités organoleptiques d'un fruit », in G. Bartholeyns & F. Joulian, *Le corps instrument*, Techniques&Culture 62 : 48-67.



RÉSUMÉ

Une odeur d'enfer. À propos du devenir universel des qualités organoleptiques d'un fruit

Les odeurs ont-elles une histoire ? Je m'intéresse, dans ces lignes, à l'odeur du durian, un fruit du Sud-Est asiatique dont les Occidentaux affirment, avec la force des évidences, qu'il pue « le cadavre », « le vomi » ou même « l'enfer ». Il s'agit de montrer que l'on ne peut penser les jugements olfactifs comme de simples « représentations » culturelles qui viendraient qualifier une source chimique aux qualités objectives, universelles, mais que l'odeur prêtée au durian par les Occidentaux est le produit d'un long processus d'ajustement (de naturalisation et de culturalisation) et de diffusion. À partir de l'historiographie des interdictions de transport dont le durian fait aujourd'hui l'objet dans certains lieux publics d'Asie du Sud-Est, cet article retrace ainsi l'histoire d'un rapport (moderne) aux intimités, aux espaces publics, aux odeurs et à l'Orient. Il s'intéresse en d'autres termes à la constitution du collectif qui suscite et fait sentir plus ou moins efficacement et plus ou moins universellement l'odeur.

ABSTRACT

Smelling the hell's pit. About the universal becoming of the organoleptic qualities of a fruit

Do smells have a history ? I focus here on the durian, a Southeast Asian fruit whose smell has been called by a thousand awful names by Westerners (it would “stinks of dead bodies”, “vomit”, or even “the hell's pit”). I show that we should not interpret these superlatives as mere cultural “representations” which describe objective and universal chemical qualities, but rather as the result of a long process of naturalization, culturalization and diffusion. Using the historiography of the bans on carrying durians in some public places, which are still in force today in certain parts of South-East Asia, this article traces the history of a (modern) relationship to intimacies, public spaces, smells and the East. It focuses on the constitution of a collective that enables, more or less universally, the realizing, the experiencing and the reproducing of a particular concept of the durian smell.

MOTS CLÉS

Odeur, historiographie, pragmatique, durian, diffusion, modernité, Asie du Sud-Est

KEYWORDS

Smell, historiography, pragmatic, durian, diffusion, modernity, Southeast Asia

